COMMUNE D'AVERMES (ALLIER)

<u>Date de la</u> <u>convocation</u> : 31 janvier 2023

10 Renouvellement de l'adhésion à la Banque Alimentaire

Nombre de membres

- ◆ En exercice 15◆ Présents 9
- ♦ Votants 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES D

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 14/02/2023 Recu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

L'an deux mil vingt-trois le huit février à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DENIZOT, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents: Mesdames CHALMET, LE DILY, PANDREAU et PASQUIER,

Messieurs ARNAUD, BUJOC, DENIZOT, DE BATTISTA, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés: Mesdames BLANCHARD, GIRARD, FAURE FONTENAY (pouvoir à MME PANDREAU), Messieurs DIDTSCH et RANDOUYER.

Absent: Madame RIBIER.

Monsieur DE BATTISTA est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA BANQUE ALIMENTAIRE

Vu la convention en date du 18 mars 2016 passée avec l'Association Banque Alimentaire Auvergne et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Mairie d'Avermes,

Vu le débat d'orientation budgétaire du C.C.A.S. en date du 18 janvier 2023,

Vu le vote du budget primitif 2020 du C.C.A.S., en date du 8 février 2023 et notamment le chapitre 11, article 6281, « concours divers »,

Considérant que le C.C.A.S a vocation à participer aux actions d'aide aux personnes en difficulté,

Il est proposé:

- de voter en faveur du versement à l'association « Banque Alimentaire », le montant de l'adhésion pour l'année 2023 fixé à 110 euros.
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la Banque Alimentaire et le CCAS

Après délibération, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité des votants le renouvellement de l'adhésion 2023 à l'association Banque Alimentaire pour un montant de 110€ et autorisent le Président à signer ladite convention.

Le Président du C.C.A.S. signé Alain DENIZOT